



Accident de voiture et probleme d assurance

Par **natacha66**, le **26/11/2009** à **10:36**

Bonjour,

Nous avons eu ma famille et moi un accident de voiture sur l autoroute a 2heures du matin notre rencontre avec des sangliers a projeté notre voiture dans le fossé . Mes enfants ont ete hospitalisés jusqu au lendemain matin , moi jusqu a la fin de l apres midi et mon mari a lui juste ete examiné.

Mon mari a eu une semaine d arret , moi je suis encore blessé et le dossier indemnisation corporel pas encore clos .

Mon probleme vient plus de mon assurance voiture , l expert a estimé ma voiture "morte" et nous a proposé une somme de 5000 euros que nous avons accepter , pensant que cela serait la somme que nous allions avoir comme cela nous avait ete expliqué .

Hors il s avere que l expert n as pas put trouver de poils de sangliers ni de sang puisque je cite " la voiture est trop endommagé "

Donc notre assurance nous a retiré de l argent une franchise de + de 200 euros , malgré que les sangliers est ete vu par les policiers , le service de l autoroute et meme les pompiers .. C etait d apres notre assureur une simple formalité nous allions etre remboursé tres vite de cette franchise n etant pas en tord .

Sauf qu en faite cela va prendre plusieurs mois avant que nous soyions rembourser de cette franchise puisqu il faut que l assurance fasse une demande au parquet !

Ensuite notre voiture est a la casse mais notre prelevement lui continue , cela devait etre l affaire de quelques jours pour que tout soit stoppé et que nous soyions rembourser , mais notre assurance nous parle maintenant d un avoir !Et les prelevements continuent .

Nous sommes maintenant pris en otage ne pouvant quitté cette assurance , puisque nous sommes considerer en tord et que si nous allons ailleurs nous allons avoir du malus , et en

plus avons un avoir chez eux ..

Comment faire ? Es que cette pratique est legale ? Comment acclerer les choses ?

Merci